Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 20 mars 2026

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29

OBJET :
Adoption du Contrat passé avec les Néracais – Programme municipal 2026-2032

N° 039/2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 16 mars deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Serge ARNAUNE, Doyen de l'Assemblée.

Etaient présents : Nicolas LACOMBE, Edith BUSQUET, Hugues DAVID Evelyne CASEROTTO, Patrick GOLFIER, Najet EL-KAHIRI, Manu VICENTE, Mélanie SERRES-SOLANO, Jean-François TUFFERY, Marie-Ange PRADO, Daniel ESSERTEL, Stéphanie GARBAY, Serge ARNAUNE, Françoise MEDECIN, Marc GELLY, Aurore FONTANEL, Frédéric SANCHEZ, Laurence QUATRE, Jean-Jacques SERVOLLE, Josiane DARRAC, Frédéric TAROZZI, Myriam TESSARIOL, Yannick DULOUARD, Charlie BARRERE, Charline SANSAN, Jean-Luc GUERY, Helena POTIER, Michel FRANCOISE.

Absente excusée :
Marie LAPORTE qui a donné pouvoir à Edith BUSQUET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Edith BUSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 19 février dernier a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire, Nicolas LACOMBE

Durant la dernière campagne électorale municipale la majorité a eu l'occasion de présenter le bilan d'un mandat 2020-2026 au service des Néracais.

A cette occasion mais également à l'occasion des nombreux échanges réalisés avec la population, et notamment d'un retour de consultation des néracais, un nouveau projet affiné et complété a émergé. Il est exposé dans le "Programme-contrat à passer avec les Néracais », joint en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Il s'agit d'un projet municipal dont toutes les actions proposées sont concrètes, réalistes, et vérifiables une fois celles-ci réalisées. Il formalise les engagements des élus envers les Néracais, et parmi ces engagements celui de rendre compte des actions mises en œuvre.

Au-delà de la gestion quotidienne et de proximité due aux citoyens, ce projet nous amène à préciser notre feuille de route qui se décline autour de quatre axes :

Maintenir une gestion efficace des finances de Nérac

-Garantir les intérêts des Néracais ; dégager des marges pour investir (actions 1 à 5)

Vivre ensemble à Nérac, rassembler les Néracais

-Renforcer les liens entre les Néracais (actions 6 à 16)
-Faire vivre la démocratie locale (actions 17 à 22)
-Favoriser l'accès à la culture, au sport et à une école de qualité (actions 23 à 35)
-Assurer la sécurité des Néracais (actions 36 à 46)
-Assurer l'accès à la santé et maintenir des services publics de qualité (actions 47 à 53)
-Optimiser la collecte et le traitement des différents déchets (actions 54 à 58)

Poursuivre l'aménagement de Nérac

-Etablir un programme d'urbanisme sur 6 ans (actions 59 à 63)
-Poursuivre l'amélioration de l'entretien courant de la voirie (actions 64 à 66)
-Reconquérir l'habitat du centre-ville (actions 67 à 72)
-Diversifier l'offre d'habitat proche du centre-ville (actions 73 à 74)

Préparer l'avenir de Nérac

-Développer notre tissu économique territorial (actions 75 à 90)
-Valoriser notre patrimoine, outil d'attractivité de Nérac (actions 91 à 96)
-Poursuivre notre politique de développement durable (actions 97 à 106)

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire
Considérant la liste des actions figurant en annexe de la présente délibération et constituant le programme-contrat proposé aux Néracais
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** les termes de ce programme.
- **DE S'ENGAGER** à rendre compte de la réalisation de ce programme de façon régulière pendant le mandat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le ……..,

Et de la publication à Nérac le …….

Le Maire

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État